



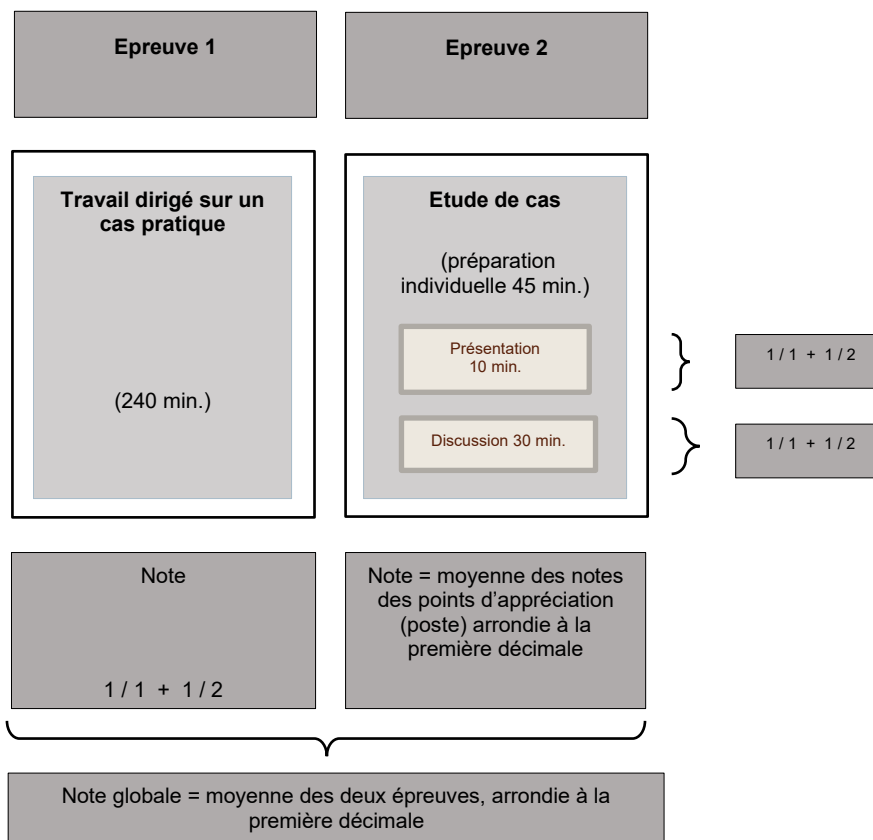
Notice explicative pour les candidat·e·s à l'examen professionnel supérieur 2026 experte / expert en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

La présente notice explicative repose sur le règlement d'examen (2019), les Directives (2019) et le Profil de qualification. Ces documents peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<https://www.epjv.ch/fr/examen-professionnel-federal-superieur/reglement-d-examen-et-directives>

Forme de l'examen

L'examen est orienté vers les compétences et axé sur la pratique professionnelle. L'examen comprend deux épreuves :



Pour plus de détails sur les différentes épreuves, il est recommandé de consulter les directives.



Contenu d'examen

L'examen couvre six domaines de compétences opérationnelles.

A Gérer le personnel dans un établissement de privation de liberté

B Organiser le travail du personnel dans un établissement de privation de liberté

C Garantir la prise en charge quotidienne des personnes détenues

D Assurer l'ordre et la sécurité dans l'établissement

E Collaborer avec les partenaires internes et externes de l'établissement de privation de liberté

F Administrer les ressources financières et matérielles dans le domaine des privations de liberté

Les domaines de compétences opérationnelles sont décrits en détail dans le Profil de qualification.

Session d'examen

La session d'examen aura lieu du 16 au 18.03.2026.

Examen écrit 2026

Travail dirigé sur un cas pratique

16.03.2026, lieu d'examen : Hôtel Holiday Inn Westside, Berne

Examen oral 2026

Etude de cas

17 et 18.03.2026, lieu d'examen : Hôtel Holiday Inn Westside, Berne

Dates-clés

- Publication de l'examen : 15.09.2025
- Inscription à l'examen : du 15.09 au 15.11.2025
- Admission à l'examen : 15.12.2025
- Dépôt d'une demande de retrait jusqu'au : 19.01.2026
- Convocation à l'examen : 02.02.2026
- Communication des notes : Semaine 14/2026



Préparation à l'examen

Formation préparatoire – Formation de cadres

Le Centre suisse de compétence en matière d'exécution des sanctions pénales offre la préparation à l'examen professionnel fédéral supérieur pour l'obtention du diplôme de l'examen professionnel supérieur d'experte/expert en management du domaine des privations de liberté.

Examen blanc

Les candidat·e·s reçoivent un examen blanc de l'examen professionnel fédéral supérieur. L'examen blanc offre un aperçu du contenu, de l'étendue et du niveau de difficulté de l'examen ordinaire. Cependant, seuls le Règlement d'examen et les Directives sont légalement contraignants.

Moyens auxiliaires

Pour l'épreuve 1, les candidat·e·s apportent leur propre ordinateur portable (qui accepte les clés USB de tiers) et du matériel pour écrire des notes personnelles ainsi que d'autres articles personnels nécessaires tels que des lunettes, une boisson, une petite collation, etc. Pendant l'examen, les documents personnels peuvent être utilisés. Toutefois, aucun moyen de communication ou d'échange (tels que les courriels, les chats, les messageries, les outils utilisant l'intelligence artificielle, etc.) ne peut être utilisé.

Pour l'épreuve 2, les candidat·e·s apportent leur propre ordinateur portable (qui accepte les clés USB de tiers) et du matériel pour écrire des notes personnelles ainsi que d'autres articles personnels nécessaires tels que des lunettes, une boisson, une petite collation, etc. Les documents personnels peuvent être utilisés pendant l'examen. Toutefois, aucun moyen de communication ou d'échange (tels que les courriels, les chats, les messageries, les outils utilisant l'intelligence artificielle, etc.) ne peut être utilisé. Les candidat·e·s recevront les moyens auxiliaires nécessaires à la préparation de leur présentation, telles que des tableaux de conférence et du matériel d'écriture.

Version, septembre 2025